



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 3 FÉVRIER 2020, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSÉ.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance
Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

**Rés. #20-25
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020**
Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 13 janvier 2020, tel que rédigé.

Procès-verbal de correction
Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier présente un procès-verbal de correction concernant le règlement 19-770 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu du règlement 18-746 (Relatif à la gestion des déchets).

Période de questions
La période de questions débute à 20h02 et se termine à 20h04.

Certificat de disponibilité
Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement #15-683 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire, je soussigné atteste que la Municipalité a les crédits nécessaires pour les dépenses prévues au budget de 7 065 800 \$, tel qu' adopté le 16 décembre 2019.

Martin Leith, secrétaire-trésorier

**Rés. #20-26
Comptes du mois**
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2020, au montant de 105 039,03 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

**Rés. #20-27
Compte du mois - Règlement #18-730 (Parc du Faubourg Olympique-Bâtiment)**
Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2020 du règlement #18-730 (Travaux d'aménagement au parc du Faubourg Olympique-Bâtiment), au montant total de 37 349,02 \$ moins les déductions à faire, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution
ou annotation

- Rés. #20-28
Compte du mois - Règlement #18-732 (Bâtiment lac du Faubourg) Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2020 du règlement #18-732 (Travaux de construction d'un bâtiment au lac du Faubourg), au montant total de 39 436,09 \$ moins les déductions à faire, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #20-29
Compte du mois - Règlement #19-749 (Rue du Faubourg) Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2020 du règlement #19-749 (Travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg), au montant total de 2 391,48 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #20-30
Compte du mois - Règlement #19-750 (Rang Ste-Marie) Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2020 du règlement #19-750 (Travaux de réfection de voirie d'une partie du rang Sainte-Marie), au montant total de 534,63 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #20-31
Compte du mois - Règlement #19-763 (Trottoir boul. les Neiges) Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2020 du règlement #19-763 (Travaux d'aménagement d'un trottoir le long du boulevard les Neiges), au montant total de 8 377,55 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #20-32
Subvention rénovation de la grange - Programme de soutien au milieu municipal et patrimoine immobilier (sous-volet 1b) Attendu que le 5 décembre dernier, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont fait l'annonce d'un nouveau programme d'aide financière visant à soutenir le milieu municipal en patrimoine immobilier; Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est propriétaire de la grange située au 3432, avenue Royale (fiche d'inventaire #847) et que cet immeuble est admissible au sous-volet 1b du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*; Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite effectuer des travaux de restauration admissibles au sous-volet 1b du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* sur cet immeuble; Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite déposer une demande de subvention au volet 1b pour la réalisation des travaux; Attendu que le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* privilégieront les demandes émises par les MRC.
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Que les conseillers municipaux mandatent la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le sous-volet 1b du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*,

Que les conseillers municipaux déposent auprès de la MRC de La Côte-de-Beaupré une demande de subvention dans le cadre du sous-volet 1b du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* pour le bâtiment suivant :

- La grange située au 3432, avenue Royale (fiche d'inventaire #847)

Que les conseillers municipaux s'engagent à fournir à la MRC de La Côte-de-Beaupré les renseignements et documents permettant d'analyser et d'appuyer les demandes de subvention au sous-volet 1b du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* tels que la description des travaux prévus, des plans, des soumissions, un carnet de santé, un rapport d'inspection, etc.

Rés. #20-33
Programme
d'aide
financière aux
infrastructures
récréatives et
sportives
(PAFIRS - EBI)

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent la présentation du projet de jeux d'eau extérieurs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que les conseillers municipaux désignent monsieur Martin Pouliot, directeur du service de la qualité de vie des citoyens comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Rés. #20-34
Attribution de
contrat -
Analyse de
vulnérabilité
des puits

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le mandat pour l'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau souterraine et d'assister la demande de soutien financier auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à la firme Akifer pour un montant de 12 800 \$ plus taxes.

Rés. #20-35
Nouvelle
signalisation

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que la Municipalité aille de l'avant pour la demande de soumission pour la production de nouvelles signalisations dans la municipalité. La phase I du projet consiste à la signalisation de part et d'autre de l'avenue Royale et de l'identification des édifices. Le montant total de 60 000 \$ est payable par le fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.

Rés. #20-36
Invitation -
Transport
camps de jour
été 2020

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour le transport des jeunes aux camps de jour 2020 :

- Autobus Beaupré enr.
- Autobus des Seigneuries

Rés. #20-37
Nomination

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

- émission de constats - Règlement #08-568 Carrières et sablières
- Que les conseillers municipaux autorisent monsieur François Drouin, directeur général, et monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, à émettre des constats d'infraction en vertu du règlement #08-568 concernant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières.
- Rés. #20-38 Bail Paradocs
- Attendu que le bail de location de Paradocs se termine le 1er mars 2020;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par madame Louise Thouin et majoritairement résolu ;
- Que les conseillers municipaux prolongent le bail de Paradocs jusqu'au 31 juillet 2020.
- Vote**
- Pour : Magella Tremblay, Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture et Denis Roy
- Contre : Suzanne Demers et Réjean Morency
- Rés. #20-39 Augmentation de la marge de crédit
- Attendu que la marge de crédit actuelle est de 1 000 000 \$;
- Attendu que la croissance de la municipalité nécessite que la marge soit augmentée à 1 250 000 \$.
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;
- Que les conseillers municipaux autorisent monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, à signer tout document concernant l'augmentation de la marge de crédit à 1 250 000 \$ avec la Desjardins Caisse de La Côte-de-Beaupré.
- Rés. #20-40 PIIA
- Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;
- Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 janvier 2020, des recommandations favorables à ces demandes de permis.
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;
- Que les conseillers municipaux acceptent d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :



No de résolution
ou annotation

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
101, rue de Coubertin	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	20-2
183, rue de Coubertin	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	20-3
16, rue des Rocs	Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée	20-4

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 101, rue de Coubertin : que soient plantés au moins 3 arbres en cour avant secondaire (Myrtilles) et 2 arbres en cour avant principale (de Coubertin) d'un diamètre d'au moins 4 cm à hauteur de poitrine lors de la plantation.

Rés. #20-41
Modification
des plans
soumis au
PIIA - 586, rue
de la Loutre

Attendu la résolution #18-68 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal;

Attendu la demande de modification au plan de construction de la résidence unifamiliale isolée située au 586, rue de la Loutre, soit pour l'ajout d'un revêtement de maçonnerie sur une partie de la façade avant du lot;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 janvier 2020, une recommandation favorable à cette demande de modification au plan de construction.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent la demande de modification au plan de construction pour l'ajout d'un revêtement de maçonnerie sur une partie de la façade de la résidence unifamiliale isolée située au 586, rue de la Loutre.

Rés. #20-42
Non-respect
des plans
soumis au
PIIA - 40, de la
Savane -
Agrandisse-
ment

Attendu la résolution #18-155 du conseil municipal approuvant la demande de permis pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 40, rue de la Savane;

Attendu que lors d'une inspection, il a été constaté que les plans déposés pour la demande de permis n'ont pas été respectés et qu'aucune demande de modification n'a été présentée à la Municipalité;

Attendu que les plans prévoient le revêtement extérieur de l'agrandissement identique à celui du bâtiment principal existant;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 janvier 2020, une recommandation favorable à cette demande de modification.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent la modification apportée aux plans d'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 40, rue de la Savane, soit pour le revêtement extérieur de l'agrandissement.



No de résolution
ou annotation

- Rés. #20-43
Non-respect
des plans
soumis au
PIIA - 1919,
boul. les
Neiges
- Attendu la résolution #14-63 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour l'agrandissement des galeries de la résidence multifamiliale située au 1919, boulevard les Neiges;
- Attendu la résolution #19-22 du conseil municipal refusant la modification portée aux matériaux des galeries et exigeant aux propriétaires d'effectuer les travaux nécessaires visant à se conformer aux plans déposés, ou de peindre le garde-corps afin qu'il soit de la même couleur que les plans illustrés;
- Attendu que lors d'une inspection, il a été constaté que les correctifs exigés n'ont pas été réalisés;
- Attendu que, selon la conseillère en rénovation patrimoniale de la MRC, aucune peinture de quincaillerie appliquée par-dessus la couche de peinture d'usine n'est durable ce qui affecte la garantie du garde-corps;
- Attendu que le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme stipule que toute modification à des travaux ou activités autorisées en vertu d'un permis ou certificat ainsi que toute modification à des plans et devis ou à tout document ayant été soumis pour obtenir un permis ou certificat, rend tel permis ou certificat nul et non avenu à moins que telle modification n'ait elle-même été préalablement approuvée avant son exécution par l'inspecteur;
- Attendu que la présence des garde-corps en aluminium blanc ne contribue pas à créer un effet esthétique ni à favoriser une intégration harmonieuse des galeries;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 janvier 2020, une recommandation défavorable à cette demande de modification.
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;
- Que les conseillers municipaux refusent la demande de modification des matériaux apportée aux galeries situées au 1919, boulevard les Neiges, et d'exiger que la façade de plancher des galeries de l'étage soit recouverte de bois ou d'aluminium de la même couleur que le revêtement du bâtiment principal. Les conseillers recommandent également que les barrotins principaux des garde-corps soient recouverts de lattes de bois dont la couleur est identique à celles du bâtiment principal.
- Rés. #20-44
Nom de rues
- Attendu que la Municipalité a trois projets de développement en cours présentement et les promoteurs ont déposé des propositions de noms de rues;
- Attendu que les noms suivants ont été déposés au comité consultatif d'urbanisme, qui a répondu à ces demandes par une recommandation favorable :
- Rue Poulin
Rue Simard
Rue St-Gelais
Rue Chamonix
Rue Grenoble
Rue Oslo
Rue Vancouver
Rue Cortina
Rue du Refuge
- Attendu que la Commission de toponymie a demandé l'origine du nom de la rue du Refuge;
- Attendu que le nom du Refuge provient d'un bâtiment de chambres à louer avec un



No de résolution
ou annotation

restaurant et un bar appartenant à madame Lachance de Saint-Ferréol-les-Neiges, dont le nom était Le Refuge du lac. En plus du bâtiment principal, des chalets ont été construits pour accueillir des touristes. Naturellement, le tout a été fait à l'entrée des propriétés du Parc provincial (Parc du Mont-Sainte-Anne). Par la suite, de nouvelles constructions se sont ajoutées pour devenir des résidences secondaires;

Attendu qu'une vérification doit être effectuée auprès de la Commission de toponymie.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux envoient la demande à la Commission de toponymie pour nommer les rues des projets domiciliaires Boisé Nordique, Legs des Pionniers, Norr et Secret des Neiges, soit :

- Rue Poulin
- Rue Simard
- Rue St-Gelais
- Rue du Refuge
- Rue Chamonix
- Rue Grenoble
- Rue Oslo
- Rue Vancouver
- Rue Cortina

Rés. #20-45
Adoption du
règlement
#19-765
Lotissement

Il est proposé par madame Suzanne Demers, appuyée par madame Louise Thouin, et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux adoptent le règlement #19-765 modifiant le règlement de lotissement (règlement numéro 15-675).

Avis de
motion -
Règlement
#20-773
Zonage

Monsieur Magella Tremblay, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-773 modifiant le règlement de zonage (règlement numéro 15-674). Le règlement porte sur plusieurs aspects du règlement de zonage.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

Rés. #20-46
Adoption du
premier projet
de règlement
#20-773
Zonage

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par monsieur Denis Roy, et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux adoptent le premier projet de règlement #20-773 modifiant le règlement de zonage (règlement numéro 15-674). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Avis de
motion -
Règlement
#20-774
Permis et
certificats

Monsieur Denis Roy, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-774 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme (règlement numéro 15-673). Le règlement porte sur deux articles, soit 49 et 53 du règlement.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

Rés. #20-47
Adoption du
projet de
règlement

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par madame Mélanie Royer-Couture, et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux adoptent le projet de règlement #20-774 modifiant le



No de résolution
ou annotation

#20-774 Permis et certificats	règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme (règlement numéro 15-673). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
Avis de motion - Règlement #20-775 Construction	Monsieur Magella Tremblay, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-775 modifiant le règlement de construction (règlement numéro 15-676). Le règlement porte sur plusieurs aspects du règlement de construction. Le projet de règlement est déposé séance tenante.
Rés. #20-48 Adoption du projet de règlement #20-775 Construction	Il est proposé par monsieur Denis Roy et appuyé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux adoptent le projet de règlement #20-775 modifiant le règlement de construction (règlement numéro 15-676). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
Avis de motion - Règlement #20-776 PPCMOI	Madame Mélanie Royer-Couture, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-776 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Le projet de règlement est déposé séance tenante.
Rés. #20-49 Adoption du premier projet de règlement #20-776 PPCMOI	Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par monsieur Denis Roy, et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux adoptent le premier projet de règlement #20-776 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
Avis de motion - Règlement #20-777 Emprunt travaux Faubourg, Sagamité, du Moulin	Madame Louise Thouin, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #20-777 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie des rues du Faubourg, de la Sagamité et du Moulin et prévoyant un emprunt de 1 405 000 \$ pour en acquitter le coût. Le projet de règlement est déposé séance tenante.
Motion de félicitations - M. Huot	Les conseillers municipaux remercient sincèrement monsieur Jean-Guy Huot pour son dévouement et ses loyaux services au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation pendant près de 30 ans.
Rés. #20-50 Nomination au CA de l'OMH	Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux nomment madame Louise Thouin au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation en remplacement de monsieur Jean-Guy Huot.
Période de questions	La période de questions débute à 20h25 et se termine à 20h27.



No de résolution
ou annotation

Fin de la
séance

Levée de la séance à 20 heures 27.

Parise Cormier, maire

Martin Leith, secrétaire-trésorier